

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

Fourniture, pose, mise en service et smartisation de bornes de distribution d'eau et d'électricité sur les ports des Sablons et de Vauban à Saint-Malo

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 31 Août 2026 à 10h

BRETAGNE PLAISANCE

Quai du Bajoyer
35400 SAINT-MALO



L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Fourniture, pose, mise en service et smartisation de bornes de distribution d'eau et d'électricité sur les ports des Sablons et de Vauban à Saint-Malo
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Sans
	Durée / Délai	1 an
	Négociation	Sans
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres	5
2.2 - Forme juridique du groupement	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Allotissement	5
3 - Les intervenants	5
4 - Conditions relatives au contrat	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire	6
6.2 - Présentation des variantes.....	7
6.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes	7
6.4 - Visites sur site	7
6.5 - Usage de matériaux de type nouveau	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Renseignements complémentaires	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours.....	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet d'équiper les ports de Saint-Malo, aux Sablons et à Vauban, de bornes mixtes (eau et électricité) et connectées avec le logiciel d'exploitation du port. Elle concerne, la dépose des bornes existantes, l'intégration d'une solution de smartisation, la fourniture et la pose des nouvelles bornes.

Lieu(x) d'exécution :
35400 Saint-Malo

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions du Code de la commande publique applicables aux procédures formalisées et, en particulier, à celles relatives à l'appel d'offres ouvert.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché est décomposé en deux lots :

Lot 1 : Fourniture et pose des bornes de distribution d'eau et d'électricité connectées

Lot 2 - Smartisation / supervision / paramétrage / interfaçage

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot 1 : Fourniture et pose des bornes de distribution d'eau et d'électricité connectées

Code principal	Description
31224500-7	Bornes

Lot 2 : Smartisation / supervision / paramétrage / interfaçage

Code principal	Description
51112000-0	Services d'installation de matériel de distribution et de commande électriques

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire.

Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice.

Concrètement, l'un des prestataires membres du groupement devra être désigné comme mandataire solidaire, représentant l'ensemble des membres vis à vis de l'entité adjudicatrice, et chargé de coordonner les prestations des membres du groupement.

Les informations concernant le mandataire ainsi que le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engagent à exécuter, figureront dans l'offre, voire dans l'acte d'engagement contractualisé en fin de procédure (formulaire ATTR11).

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée

2.4 - Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

L'acheteur ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3 - Les intervenants

Le représentant de l'acheteur est Bretagne Plaisance. Un référent technique et un référent exploitation portuaire seront désignés par l'acheteur. Le recours à un contrôle technique n'est prévu que si cela s'avère nécessaire au regard des prestations effectivement commandées.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est téléchargeable via le site internet de la Région Bretagne : <http://https://www.bretagne.bzh/achat-public> - Rubrique marchés publics.

Les candidats seront alors redirigés vers le site "marches.megalis.bretagne.bzh" qui référence les annonces de marchés publics de la Région Bretagne. Le service d'accès aux consultations de marchés en ligne est ensuite accessible en cliquant sur le lien accéder aux services « vous êtes une entreprise » de l'espace entreprise.

Conseil aux candidats : le téléchargement des documents de consultation est libre. Cependant, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique correspondante et une adresse électronique valide permettant de façon certaine une correspondance



électronique afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la consultation, notamment les éventuelles précisions ou report de délais.

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et ses annexes éventuelles
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- L'attestation de visite

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au dossier de consultation des modifications de détail au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

Lorsque ces modifications sont substantielles ou lorsque des informations complémentaires importantes ne peuvent être fournies dans les délais requis, la date limite de réception des offres est reportée dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

6 - Présentation des candidatures et des offres

L'entité adjudicatrice applique le principe "Dites-le nous une fois".

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, "les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit."

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :



Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le Bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Présentation des variantes

Aucune variante n'est autorisée.

6.3 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats pourront fournir des échantillons, maquettes ou prototypes suivants à l'adresse suivante : BRETAGNE PLAISANCE - Port des Sablons - 35400 SAINT MALO

6.4 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Mail à envoyer à pierre.leweurs@bretagne.plaisance.bzh pour fixer une date de rendez-vous.



6.5 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, l'acheteur se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit l'acheteur contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande de l'acheteur, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

La remise des offres par voie électronique est obligatoire (la remise des offres par voie papier n'est pas autorisée). Le candidat devra déposer sa candidature et son offre exclusivement sur le profil acheteur (plateforme <https://www.megalis.bretagne.bzh>), avant la date et l'heure limite de remise des offres (se référer à la page de garde du présent règlement de la consultation).

7.1 - Transmission électronique

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis à l'entité adjudicatrice.

MODALITES RELATIVES A LA SIGNATURE DE L'OFFRE

Conformément aux nouvelles règles en vigueur, la signature des offres n'est plus requise au stade du dépôt des plis, **mais uniquement au moment de l'attribution du marché.**

L'acheteur impose, au stade de l'attribution, la signature électronique de l'acte d'engagement ou du document contractuel valant engagement.

Conseil aux candidats

L'heure précise et la date limite de réception des plis ne peuvent faire l'objet d'aucune exception. Tout dépôt hors-délai sera éliminé.

Nous encourageons donc fortement les opérateurs économiques :

- à tester leurs connexions bien avant l'heure limite de télétransmission (un outil est disponible sur Mégalis Bretagne) ;
- en cas d'envoi multiples, pensez à bien vérifier que le dernier envoi comporte toutes les pièces demandées au présent règlement de la consultation ;
- Conformément à l'article R2151-6 du code de la commande publique, il est rappelé aux candidats que l'offre doit être transmise en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres ;
- à contacter le support technique de Mégalis Bretagne pour toutes questions et/ou problèmes rencontrés.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée au stade de la remise des offres.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'entité adjudicatrice peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L. 2152-4 et R. 2152-1 à R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique, l'acheteur pourra inviter les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition que cette régularisation n'ait pas pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

Les offres inappropriées sont éliminées.

Les offres anormalement basses sont traitées dans les conditions prévues par le Code de la commande publique..

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %
<i>2.1 - Délai d'exécution et capacité à optimiser le planning</i>	10%
<i>2-2 - Descriptif, qualité et compatibilité des équipements</i> <i>Lot 1 : Adaptation au site, qualité et compatibilité des équipements, facilité d'entretien, sécurité, cohérence avec le CCTP et homogénéité avec le parc existant</i> <i>Lot 2 : supervision, interopérabilité avec le système du port, ergonomie, formation cohérence avec le CCTP</i>	25%
<i>2.3 - Garantie et SAV (délai d'intervention, assistance, durée de garantie pièces, formation des utilisateurs)</i>	10%
<i>2.4 - Performance environnementale</i> <i>Lot 1 : Matériaux recyclés, écoconception, recyclabilité</i> <i>Lot 2 : Pilotage environnementale : sensibilisation clients, analyse des consommations/surconsommations</i>	5%
<i>2.5 - Méthodologie d'exécution, moyens humains et références</i>	10%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

La méthode de notation sera appliquée de manière à respecter la pondération des critères et à garantir une appréciation objective, homogène et non discriminatoire des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après analyse des candidatures et des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera classée première au regard des critères de jugement des offres définis au présent règlement de la consultation.

Le candidat pressenti comme attributaire produira, dans le délai fixé par l'acheteur, les certificats et attestations prévus par le Code de la commande publique.

À défaut de production de ces documents dans le délai imparti, son offre pourra être rejetée et le candidat classé immédiatement après lui pourra être sollicité dans les mêmes conditions.

Le marché ne pourra être signé qu'à l'issue du délai de suspension applicable.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Les voies et délais de recours ouverts aux candidats sont ceux prévus par les textes applicables à la nature juridique du contrat et à la qualité de l'acheteur.

Les informations relatives aux recours contentieux et à la juridiction compétente peuvent être obtenues auprès de l'acheteur.